

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2013

Etaient présents : Alexandra ARDIET, Daniel BOBILLIER, Gilles DUMAS, Bernard GRAPPEY, François LECHAILLIER, Maryse MILLET, Patrick MODICA, Thérèse ROBERT, Jean SIMONDON

Excusés : Michèle DODANE, Christophe SIMON, Florent VALLOT, Paulina REQUENA

Procuration : de Michèle DODANE à Gilles DUMAS

En ouverture de la réunion du conseil municipal, le comité des fêtes a remis, par le biais de son président, un défibrillateur cardiaque à la municipalité. Dans le cadre de la lutte contre les décès par arrêt cardiaque, le comité des fêtes a jugé qu'il pourrait être utile d'équiper la salle polyvalente d'un défibrillateur cardiaque. C'est la raison pour laquelle il a été décidé, lors de sa dernière réunion, de faire l'acquisition d'un appareil de ce type et d'en faire don à la commune.

Cet appareil a donc été installé dans le hall d'entrée de la salle polyvalente afin qu'il puisse, dans le cas d'un malaise cardiaque survenant à une personne, être utilisé pour sauver une vie... en espérant qu'il ne sera jamais utilisé !

Malheureusement, installé vendredi 25 janvier à 20h00, cet appareil a été endommagé dans la nuit de vendredi à samedi, par des individus vraisemblablement avinés qui participaient à une « soirée de désintégration » organisée par les étudiants de l'école nationale supérieure de mécanique et de microtechnique de Besançon.



Financement des travaux de voiries

Quatre banques ont répondu à nos sollicitations : Crédit-agricole, Banque postale, Crédit mutuel et Caisse d'épargne.

Après étude comparative des sommes prêtées, des taux d'intérêts et des frais de dossiers, la commission des finances a retenu les propositions du Crédit agricole.

Un prêt principal de 440.000 € est proposé selon un contrat TEC5 au taux fixe de 3,10 % révisable tous les 5 ans avec possibilité de remboursement anticipé sans pénalités.

Un crédit relais d'un montant de 240.000 € à 2,32 % (Euribor) sera souscrit auprès de la même banque.

Le conseil adopte à l'unanimité ces deux propositions.

Détermination d'un prix de vente de terrains dans le cadre des régularisations cadastrales

Suite à la mise à jour du cadastre sur notre commune, certaines parcelles de terrain privées construites ou nues se trouvant sur le territoire communal seront proposées à l'achat des différents riverains. D'autres devront se mettre en conformité avec le cadastre en réalignant leurs limites.

Certains propriétaires ont accepté de signer un délaissement au profit de la commune afin de régulariser des situations anciennes au profit des voiries. Nous les en remercions.

Ces transactions se feront par le biais d'actes administratifs pour éviter des frais d'actes notariés.

Les prix respectifs de ces régularisations ou achat pour alignement souhaité ont été adoptés à l'unanimité par le conseil sauf une abstention de Mme Millet (partie prenante dans une régularisation).

Les propriétaires concernés seront contactés par courrier.

CLSH d'hiver

Le CLSH aura lieu du 25 février au 1^{er} mars, il aura pour thème « carnaval et théâtre ». Les animations proposeront entre autres, des quizz, un défilé dans le village, la création de masques et de marionnettes. Ce CLSH bénéficiera d'un intervenant théâtre (bénévole). La semaine s'achèvera par la mise à feu du bonhomme carnaval.

Les inscriptions se feront auprès de Stéphanie Devanne, à l'école ou seront à déposer dans la boîte aux lettres d'Alexandra Ardiet, 4 rue des Landes.

Un accueil échelonné se fera de 8 h30 à 9 h et de 13 h30 à 14 h et le soir, la clôture se fera de 17 h à 17 h30 sauf le vendredi où tous les enfants partiront à 17 h ;

Les tarifs restent inchangés : 35 € la ½ journée sans repas

50 € la journée complète sans repas

70 € la journée complète avec repas

Une baisse de 10 % est accordée pour le 2^{ème} enfant. Les bons de la CAF sont acceptés.

Les personnes possédant des petits pots de bébé vides en verre et/ ou des déguisements enfants ou adultes peuvent les déposer auprès de Stéphanie Devanne, à l'école.

Questions et informations diverses

La commune, après délibération et suite à un accord pris lors du mandat précédant, vend à un particulier 2 parcelles de terrains de 120 et 40 m² – 1m² (emplacement bec de rue) pour la somme de 7245 €.

Des modalités de dégrèvement au titre de la taxe d'assainissement seront appliquées pour fuites d'eau si celles-ci sont supérieures au double du volume de la consommation moyenne des 3 dernières années (directive applicable au 1^{er} juillet 2013).

Mr Laigle, vendeur de pizza, demande à la commune le droit d'installer son camion et de vendre du lundi matin au vendredi midi. Une rencontre avec Mr Laigle sera programmée pour voir les conditions dans lesquelles pourra s'effectuer cette installation (avec perception éventuelle d'un droit de place).

Les travaux de voiries débuteront la 1^{ère} semaine de février et se termineront en septembre 2013.

Une réunion avec les riverains des rues de Besançon, du Lavoir, de la Côte de Joux et de l'Enclos se déroulera à la **salle polyvalente le mercredi 30 janvier à 19h00**, en présence du bureau d'études et de l'entreprise titulaire du marché de travaux. Nous y présenterons les modalités d'intervention de l'entreprise et recueillerons les remarques des riverains sur le déroulement du chantier.

La CAGB organise une réunion publique destinée à informer la population de l'agglomération sur l'avancée des travaux du tramway le 7 février à 19h00 à l'espace du Marais de Saône.

La dernière réunion des maires du plateau s'est à nouveau penchée sur la création d'une école de musique « structurante ». Gennes a précisé que pour le moment, l'association Familles rurales était autonome et contentait la majorité des habitants. La commune reste néanmoins ouverte à cette création si le besoin s'en fait sentir ultérieurement.

Le sujet sur l'aménagement des rythmes scolaires et le coût à charge pour les communes a été débattu. Mme Ardiet a présenté le fonctionnement de l'école de Gennes aux participants, car notre école est la seule du Doubs à fonctionner déjà avec cet aménagement. Les réflexions engagées depuis plus de 15 ans semblent avoir porté leurs fruits. Les autres municipalités ont pu réellement réaliser les changements concrets à venir.

Le repas des anciens de plus de 70 ans a réuni quelques 68 personnes ravies de leur journée. Toutes ont apprécié le délicieux repas proposé et fabriqué par le CCAS sous la direction de leur chef en cuisine, Simone. Merci à tous

Le concert de musique classique revisité à la trompette et à l'accordéon, organisé par la commission culture et donné par Mr Jacquin à l'église a enchanté un public malheureusement clairsemé.

Devant la recrudescence des cambriolages, la population doit se montrer vigilante et signaler à la gendarmerie tout véhicule et déplacements suspects de personnes. Les accès aux maisons doivent être fermés même si vous restez à proximité de chez vous. En cas d'absence, faites surveiller votre maison par des amis ou voisins.

Des devis de l'entreprise Pilot sont acceptés concernant un drainage pour canaliser un écoulement d'eau de pluie de la route chez un particulier et un remplacement de canalisations à l'entrée de pâtures communales (merci à SFPLJ pour le don gratuit de 2 conduites). Le montant s'élève à 1708 € HT et 2042,77 € TTC.

Le projet d'achat d'un camion communal neuf ou d'occasion sera prévu au budget 2013.

IMPORTANT : à partir d'avril, les comptes-rendus des réunions du conseil municipal ne seront plus distribués de manière systématique. Ils sont disponibles sur le site Internet de la commune (<http://gennes25.fr/> ; rubrique « Services municipaux / Comptes rendus ») et pourront également être transmis par courriel (ainsi que d'autres informations courantes : coupures d'eau, d'électricité, ...) aux personnes qui fourniront leur adresse mail au secrétariat de la mairie (la diffusion s'effectuant en copie cachée, les adresses mails ne sont pas visibles par les destinataires).

Les personnes ne disposant pas d'Internet pourront continuer de recevoir ces comptes rendus en version papier en se faisant connaître en mairie

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 1^{er} mars à 20 h.

Secrétaire de séance : Thérèse Robert

Etat-Civil

Naissance : Nous souhaitons la bienvenue à Garance, née le 6 janvier à Besançon, dont les parents, Alexandra Ethalon et Jérôme Villequez, sont domiciliés dans notre village.

Décès : Monsieur Emile Clément s'est éteint à son domicile le 20 janvier dernier à l'âge de 78 ans. Nous adressons nos sincères condoléances à la famille du défunt.

Communiqué du relais paroissial

Le relais paroissial de Gennes remercie toutes les personnes qui ont participé bénévolement à la bonne organisation de la marche gourmande de septembre et à la soirée moules-frites du 26 octobre dernier, plus particulièrement les six très jeunes bénévoles qui ont assuré avec une grande diligence le service et qui sont la relève du futur.

Un grand merci au comité des fêtes de Gennes qui a fait un don de 1000 € au relais paroissial.

Le bénéfice des différentes manifestations permet au relais paroissial de participer au financement du chauffage de l'église à hauteur de 8000 € (7000 € de la Paroisse + 1000 € du Comité des fêtes).

La commune remercie chaleureusement ces deux associations et se réjouit de ce beau geste citoyen.

Concours de belote du 3^{ème} âge

Le club du 3^{ème} âge organise un concours de belote en équipes, le dimanche 3 mars 2013, à partir de 13h30, dans la salle des associations attenante à la salle polyvalente.

A l'issue du concours, un lot sera remis à chaque participant et une assiette anglaise offerte.

Il est souhaité de s'inscrire chez Andrée Genilloux (03 81 55 25 29), Chantal Duprat (03 81 55 74 47) ou Roger Brenot (03 63 01 14 23).

Election d'une nouvelle présidente au club du 3^{ème} âge

Le président Michel Robert ne souhaitant pas renouveler son mandat, le club a le plaisir de vous annoncer l'élection d'Andrée Genilloux à sa présidence.

Remerciements

Le club du 3^{ème} âge remercie chaleureusement l'association de chasse de Gennes pour le gibier (chevreuil et sanglier) gracieusement offert.

Appel à Bénévoles

Les Associations des donneurs de sang de Saône et Bouclans organisent la marche départementale des donneurs de sang le dimanche 02 Juin 2013. Pour ce faire, les associations ont besoin de vous afin de pouvoir subvenir aux besoins des différents postes nécessaires au bon déroulement de cette journée.

C'est pourquoi nous lançons dès aujourd'hui un appel à bénévoles ; merci de contacter la présidente de l'association de Saône pour tout renseignements où pour vous inscrire en tant que bénévole durant cette journée (inscription prise en compte jusqu'au 15 mars 2013 maximum) : Melle Dampenon Stéphanie - 03 81 55 59 38.

Les associations de Saône et Bouclans vous en remercient d'avance.

Mardi 15/01/13

BONJOUR À TOUS



Le Mont d'Or nouveau a investi les fromageries et les supermarchés depuis mi-septembre.

Pour la première fois, nous vous proposons une vente de Monts d'or au profit de l'école de Gennes.

Ces Monts d'or sont à un prix très attractif et proviennent de la très bonne fromagerie de Doubs.

Nous vous rappelons que TOUS les bénéfices seront reversés pour les classes. Vous pouvez aussi vendre des "boîtes" à votre entourage (famille, amis, collègues de travail, voisins...)

Côté pratique : merci de découper le coupon ci-dessous, de le coller sur une enveloppe avec votre règlement à l'intérieur et de glisser le tout dans la boîte aux lettres de notre école ou de la donner à une enseignante de notre école.

Dernier délai : le 5/02/13

MERCI d'avance pour votre participation !

L'équipe enseignante de Gennes

(À coller sur une enveloppe)

FAMILLE :

Adresse :

commande boîte(s) moyenne(s) x 9 € = €

ordre du chèque : OCCE école de Gennes

à rapporter sous enveloppe avec le règlement, pour le 5/02/13

(à déposer dans la boîte aux lettres de l'école ou à donner à une enseignante)

PS: seules les commandes accompagnées de leur règlement seront prises en compte

Vous pourrez venir retirer votre commande à l'école de Gennes le jeudi 14 février 2013 de 16h35 à 18h30.

Merci de nous indiquer un n° de téléphone pour vous joindre :